



PREMIER MINISTRE

-----

HAUT CONSEIL A L'INTÉGRATION

*avec*  
**le cnam**

**Cycle de conférences du Haut Conseil à l'Intégration**

**VIVRE ET FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ**

**Conservatoire national des arts et métiers, Paris**

**SÉANCE INAUGURALE**

**Mardi 11 décembre 2012**

***"Pour une pédagogie de la laïcité à l'école"***

## Sommaire

<b>Intervention de Monsieur le Recteur Christian FORESTIER, administrateur général du CNAM .....</b>	<b>3</b>
<b>M. Patrick GAUBERT, Président du Haut Conseil à l'intégration.....</b>	<b>5</b>
<b>M. Alain SEKSIG, Inspecteur de l'Education nationale, chargé de la mission Laïcité au Haut Conseil à l'intégration.....</b>	<b>7</b>
<b>M. Abdennour BIDAR, philosophe, chargé de la mission "Pédagogie de la laïcité" (HCI-MEN° .....</b>	<b>10</b>
<b>Intervention de Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale.....</b>	<b>15</b>

## **Intervention de Monsieur le Recteur Christian FORESTIER, administrateur général du CNAM**

Monsieur le Ministre, cher Vincent PEILLON, Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, cher François WEIL, Monsieur le Président, cher Patrick GAUBERT, Mesdames, Messieurs, chers collègues et amis.

Ce n'est pas la première fois, Monsieur le Ministre, que le CNAM vous ouvre ses portes, et j'espère que ce ne sera pas la dernière, car nous vous recevons toujours avec grand plaisir.

Cette maison accueille de nombreuses manifestations. Je m'efforce que les réunions qui s'y tiennent soient en rapport avec la vie du CNAM. C'est pourquoi nous débattons souvent de sciences, de culture, d'économie, de travail ou de formation pour adultes. Mais ce soir, il sera question de laïcité.

On pourrait se demander quel lien existe entre le Conservatoire national des arts et métiers et la laïcité, et pourquoi le Haut Conseil à l'Intégration a choisi le CNAM pour ce cycle de conférences.

Certains diront qu'une complicité de longue date, remontant à l'organisation de l'opération *École ouverte*, unit Alain SEKSIG et Christian FORESTIER. Ce n'est pas faux. Toutefois, le choix de cet amphithéâtre pour débattre de la laïcité raisonne d'une autre manière. Nous nous trouvons dans un amphithéâtre qui porte le nom du fondateur du CNAM, l'abbé GREGOIRE.

Je n'aurai pas la prétention de vous faire une présentation des origines de la laïcité, mais vous conviendrez que l'émergence politique du concept remonte à la Révolution française. Or, une figure se détache immédiatement lorsque l'on associe les termes de laïcité et de Révolution. Il s'agit bien sûr de CONDORCET qui, en 1792, écrivait dans son Rapport sur l'instruction publique : « La Constitution, reconnaissant le droit à chaque individu de choisir son culte en établissant une entière égalité entre tous les habitants de France, ne permet pas d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. »

A côté de CONDORCET, et un peu plus jeune que lui, l'abbé GREGOIRE est sans doute le deuxième grand promoteur de la laïcité durant la Révolution. Son rôle dans la rédaction de la Constitution civile du clergé fut de première importance. Le 27 septembre 1790, il fut en outre le premier prêtre jureur à la Convention, et lorsque cette assemblée décida de supprimer les crédits à l'Eglise, c'est encore lui qui déclara, le 21 septembre 1794 : « Qu'importe la religion pour l'Etat. Qu'un individu soit baptisé ou circoncis, qu'il prie Jésus, Allah ou Jéhovah, tout cela est hors du domaine du politique. »

L'abbé GREGOIRE prononça ces mots dix-neuf jours avant de créer le Conservatoire national des arts et métiers, le 10 octobre 1794. Quelques mois plus tôt, le 4 février, il présentait le premier texte décrétant l'abolition de l'esclavage, et toute sa vie durant, il milita pour que les juifs se voient reconnaître des droits civiques.

J'ai toujours plaisir à évoquer le fondateur du CNAM, particulièrement dans l'amphithéâtre qui porte aujourd'hui son nom. Cette institution avait pour but de « perfectionner l'industrie nationale » et d'« éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître », selon les mots de l'abbé GREGOIRE.

Je ne sais pas, Monsieur le Ministre, si vous vous trouviez comme moi place du Panthéon le 12 décembre 1989, lorsque les cendres de CONDORCET, de MONGE et de l'abbé GREGOIRE ont été transférées au Panthéon, mais vous vous souvenez peut-être que le Président de la République, François MITTERRAND, avait alors fait deux discours : un pour MONGE et l'autre pour CONDORCET. Officiellement, Jack LANG avait souhaité rédiger le discours pour l'abbé GREGOIRE qui fut évêque de Blois de 1790 à 1793.

Cette différence de traitement s'explique en réalité parce que les autorités religieuses de l'époque avaient émis des réserves sur le transfert des cendres de l'abbé GREGOIRE au Panthéon.

Pour ma part, je n'ai toujours aucune réserve à exprimer.

Merci.

## **Intervention de Monsieur Patrick GAUBERT, Président du Haut Conseil à l'intégration**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,  
Madame la représentante du Défenseur des droits,  
Monsieur le Représentant de la Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme,  
Madame la Conseillère du Ministre de l'Intérieur,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur l'Administrateur général du Cnam, cher Christian Forestier,  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,  
Mesdames, Messieurs les Inspecteurs généraux de l'éducation nationale,  
Mesdames, Messieurs les directeurs d'administration centrale,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements scolaires,  
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Votre présence, Monsieur le ministre, est une marque de soutien que nous apprécions tout particulièrement.

Je rappelle en effet que le Haut Conseil à l'intégration avait lancé ses travaux sur la laïcité en 2009 dans une relative indifférence, à l'exception de quelques personnalités courageuses. Je pense notamment à Manuel VALLS alors député-maire d'Evry, à Françoise HOSTALIER alors députée du Nord, ou encore à Elisabeth BADINTER.

Qu'elles en soient ici remerciées.

Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous retrouver un an après, presque jour pour jour, nous étions déjà nombreux dans ce bel amphithéâtre Abbé Grégoire, pour réfléchir au sens et à l'application du principe de laïcité dans les fonctions publiques.

Il y a un an, nous étions ici-même, cadres hospitaliers et militaires de haut rang, préfets, inspecteurs d'académie ainsi que des responsables associatifs. Depuis, les actes de ce premier séminaire des 8 et 9 décembre 2011 organisé par le Haut Conseil à l'intégration sont parus. Ils vous seront proposés –gracieusement– à la fin de notre séance inaugurale.

Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons évoqué la nécessité de développer une "pédagogie de la laïcité" et tout particulièrement à l'école. C'est donc tout naturellement que le Haut Conseil a recherché un partenariat avec la Direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale, afin de mettre en œuvre concrètement cette proposition.

Une commission conjointe du HCI et du ministère s'est mise au travail dès fin janvier 2012.

Le philosophe Abdennour BIDAR, déjà membre du comité de réflexion sur la laïcité du Haut Conseil, a rédigé l'ouvrage que vous pourrez également vous procurer à l'issue de cette séance. Il s'intitule : "*Pour une pédagogie de la laïcité à l'école*".

Bien entendu, cet ouvrage n'est pas, pour nous, une fin en soi. Tout au contraire, il doit susciter des actions de formation que nous appelons de nos vœux en direction des enseignants et, pour commencer, des personnels d'encadrement de l'éducation nationale. Dans quelques mois, une matinée de réflexion sera ainsi organisée sur ce thème par l'Académie de Paris. Pour le Haut Conseil, au-delà des enseignants, une formation à la laïcité devrait concerner l'ensemble des agents de la fonction publique d'État aussi bien qu'hospitalière et territoriale.

Lors de nos fréquents déplacements, les agents des services publics nous confirment être souvent désemparés lorsqu'ils sont confrontés à une approche consumériste de la part des usagers. Une telle approche heurte le principe de laïcité qui permet un bon fonctionnement du service public. C'est pourquoi je me réjouis de l'annonce faite dimanche dernier par le Président de la République de la création en 2013 de l'Observatoire de la laïcité. C'était une recommandation de la Commission STASI en 2003.

Le Haut Conseil a contribué en 2007 à la rédaction du décret créant cet observatoire ; mais il n'a jamais été installé. La première de nos 12 recommandations relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République demandait, en mars 2010, mais sans succès, au gouvernement d'installer cet observatoire.

Il est dans les missions du Haut Conseil de développer le débat public sur des sujets sensibles, puis, le moment venu, de confier ce travail à une institution dédiée. Ce fut le cas avec la lutte contre les discriminations qui devait aboutir à la création de la HALDE, comme c'est le cas aujourd'hui avec la laïcité.

Je voudrais, enfin, rappeler l'existence de la charte de la laïcité dans les services publics. Nous l'avons rédigée en 2007. La circulaire du Premier ministre prévoyait qu'elle soit affichée en bonne place dans l'ensemble des services et bâtiments publics, en premier lieu les établissements scolaires. C'est encore loin d'être le cas aujourd'hui.

Il me semble, Monsieur le ministre, que la charte de la laïcité mériterait d'être mieux connue et plus largement diffusée. Dans chacun de nos grands services publics, elle pourrait être explicitée lors de stages de formation, et remise à tous les agents publics, à l'occasion de leur première prise de fonction.

Face à des situations conflictuelles qui sont connues dans différentes administrations, les agents de la fonction publique doivent être soutenus et aidés. Le travail du HCI autour de la charte de la laïcité a été fait dans cet objectif.

Permettez-moi simplement de remercier à nouveau Monsieur le ministre pour sa présence, et le Cnam pour son précieux concours.

Je *nous* dis à tous "*Au travail pour Vivre et faire vivre la laïcité!*"

**Intervention de Monsieur Alain SEKSIG,  
Inspecteur de l'Éducation nationale,  
chargé de la mission Laïcité au Haut Conseil à l'intégration**

Monsieur le ministre,  
Monsieur l'administrateur général, cher Christian FORESTIER,

Élément constitutif de l'identité de notre école publique, fil rouge de son histoire que nous nous félicitons de voir aujourd'hui refondée par le Ministre de l'Éducation nationale, la laïcité est incontestablement un pilier de notre République.

Un pilier qui tient bon mais qui a été quelque peu fragilisé ces dernières décennies; fragilisé par la multiplicité des interprétations et, conséquemment, par l'application à géométrie variable du principe de laïcité que nous avons connue, des années durant, dans nos services publics.

Encore trop souvent comprise comme un principe d'interdiction, la laïcité doit être présentée de façon positive comme un principe d'organisation du peuple qui vise à son unité quelles que soient les différences des sujets qui le composent. Nous l'oublierions que sa racine grecque – *laos*, le peuple- nous le rappellerait. L'idéal laïque promeut ce qui rassemble les hommes et les femmes, non ce qui peut les diviser. Qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques, tous ont à vivre ensemble.

D'évidence, un effort de clarification et d'explicitation de ce principe constitutionnel s'impose à nous.

Un participant actif à la concertation pour la refondation de l'école, Jean-Michel QUILLARDET, nous disait voici peu, lors d'une audition au Haut Conseil à l'Intégration, son étonnement devant le malaise que suscitait manifestement le fait d'aborder, en réunion, le sujet de la laïcité.

Très récemment, (vous avez dû en entendre parler), la municipalité du Havre a éliminé 8500 timbales de mousse au chocolat qui devaient être servies dans les cantines scolaires de la ville, au prétexte que de la gélatine de porc entrerait dans sa composition. Ailleurs, à Montargis, dans une école maternelle, on décide d'annuler le moment d'animation rituel, avec sapin et père Noël, afin, dit-on, de "respecter les différentes croyances et les valeurs de l'école laïque".

Comme si rencontrer l'autre impliquait la négation de soi. Comme si prendre en compte les différentes options spirituelles commandait de prendre en charge les exigences propres à certains de ceux qui s'en réclament. Or, s'il est légitime et conforme à l'esprit de la laïcité de *prendre en compte* certaines demandes de nature religieuse, il lui est parfaitement contraire de les *prendre en charge*.

Ainsi, par exemple, dans les cantines scolaires des écoles publiques, un autre choix doit-il être permis lorsque de la viande de porc est servie mais il est hors de question de proposer des plats conformes à quelque prescription religieuse que ce soit.

Au demeurant cette option, pour juste qu'elle soit, ne règle pas tous les problèmes : il n'est pas rare, en effet, de voir des élèves et des parents d'élèves se plaindre d'une assignation à résidence identitaire quand bien même ils ne demandaient rien de particulier : "Ah mais tu es juif ou tu es musulman, toi ; alors pas de pizza au jambon, pour toi c'est le poisson pané!"

Sur LeMonde.fr, une journaliste rendant compte –au demeurant fort bien- de ces deux épisodes dont la concomitance dit bien l'état de confusion auquel nous sommes parvenus, titrait jeudi dernier son article "Père Noël décommandé et dessert à la poubelle : quand la laïcité s'égare". Chacun comprend le propos, mais au vrai, ce n'est pas la laïcité qui s'égare, mais certains de ceux qui prétendent agir en son nom. Cela d'ailleurs ne date pas d'aujourd'hui.

Dans un point de vue publié dans ce même quotidien, le 21 décembre 2011, plusieurs intellectuels dont Paul THIBAUD et Marcel GAUCHET écrivaient : "*Tout le monde célèbre la République (...). On est «attaché à la laïcité» mais les municipalités s'empêtrent dans toutes sortes d'«accommodements raisonnables» avec des groupes qui affirment leur droit d'imposer, chacun, son mode de vie. Ce qui, pratiquement, fait une coquille vide de la laïcité qui était la prévalence des valeurs et des mœurs communes sur les particularités*".

Ce point de vue se terminait par ces mots qui ne devraient pas vous déplaire, Monsieur le ministre: "*Il nous faut envisager l'avenir comme une refondation*".

L'approche républicaine commande d'être clair, lucide et déterminé, ferme sur les principes, quitte à se montrer souple dans leur application. La fermeté n'est pas la fermeture. Au lieu de quoi on se montre encore trop souvent flou sur les principes et oscillant, en pratique, entre laxisme et autoritarisme !

Au demeurant, la confusion s'exacerbe lorsque ces questions se posent pour des personnes se réclamant de religions qui étaient pratiquement inexistantes en France lors de l'avènement de la loi de séparation des Églises et de l'État, en 1905. Ainsi, on observe parfois quelques glissements dans le raisonnement : d'intraduisible en une autre langue (affirmation d'ailleurs discutable –nous y consacrerons une séance dans le cadre de notre cycle de conférences) la laïcité passe vite aux yeux de certains pour incompréhensible, voire injustifiée, sinon illégitime dès lors qu'elle prétend s'appliquer à tous quelle que soit leur origine. Faudrait-il ainsi l'adapter au cas par cas et distinguer parmi les cultures?

Le pire des racismes, le plus pernicieux, au fond, c'est la condescendance. Maurras ne disait-il pas qu'*un juif, jamais, n'atteindra à la subtilité d'un vers de Racine*? Faudrait-il ainsi se résoudre à ce que jamais une part de nos compatriotes, venus d'ailleurs, n'accèdent à la compréhension et l'appropriation pleine et entière de la laïcité républicaine? Au nom de quoi?

Nous devons en finir aujourd'hui avec ces confusions. Comment?...

En commençant déjà par le décider. C'est d'abord en effet affaire de volonté.



Il nous faut reparler de la laïcité, l'inscrire clairement dans le cursus de formation des personnels de la fonction publique, procéder à une diffusion générale de la Charte de la laïcité dans les services publics.

De même, cette question doit-elle être davantage prise en compte dans le cadre des examens et concours de la fonction publique.

C'est d'ailleurs ce qui vient de se passer pour un récent concours d'attaché territorial : un sujet sur la laïcité a été proposé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale avec lequel, je veux le souligner ici, nous avons travaillé en parfaite intelligence. Il nous faut saluer cette initiative et espérer qu'elle sera poursuivie.

Je ne doute pas que l'observatoire national de la laïcité qui sera prochainement créé, produise des recommandations en ce sens. Nous pouvons d'ores et déjà en formuler une : faire du 9 décembre la journée nationale de la laïcité.

Avant de laisser la parole à Abdennour BIDAR, je voudrais pour conclure citer Robert BADINTER. Dans sa préface au livre de Martine CERF et Marc HORWITZ, "Ma liberté, c'est la laïcité" qui vient de paraître chez Armand COLIN et dont je vous recommande la lecture, l'ancien Garde des Sceaux et Président du Conseil constitutionnel écrit ceci : "*La laïcité est un bien conquis de haute lutte par des décennies de combats républicains. Sachons la préserver contre toute atteinte d'où qu'elle vienne et la transmettre comme un héritage précieux aux nouvelles générations. C'est le devoir de tous les républicains.*"

## **Intervention de Monsieur Abdennour BIDAR, philosophe, chargé de la mission "Pédagogie de la laïcité" (HCI-MEN)**

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,  
Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de l'éducation nationale et le Haut conseil à l'intégration m'ont fait l'honneur de me confier, en janvier 2012, l'élaboration d'une pédagogie de la laïcité à l'école - ou tout au moins d'un certain nombre de ressources pour une telle pédagogie.

J'ai travaillé à cette fin au sein d'une commission composée de membres de la Direction générale de l'enseignement scolaire, de plusieurs doyens des inspections générales disciplinaires de l'éducation nationale, de membres du Haut conseil à l'intégration, de chefs d'établissement. Je souhaite ici témoigner à chacun d'entre eux mes plus vifs remerciements pour le travail que nous avons mené ensemble, dont le résultat est ce recueil, intitulé Pour une pédagogie de la laïcité à l'école.

Permettez-moi de vous le présenter aujourd'hui, en trois points majeurs qui explicitent le sens de ce que nous avons appelé une « pédagogie de la laïcité à l'école » : la signification générale d'une telle pédagogie tout d'abord, ses enjeux majeurs ensuite, et –enfin- son contenu même tel que nous l'avons conçu dans la construction de ce recueil.

Sa signification générale en premier lieu. Le philosophe que je suis ne peut s'empêcher de commencer par la question du concept même : à quoi correspond donc le concept d'une pédagogie de la laïcité à l'école, ou pour le dire plus simplement : une pédagogie de la laïcité à l'école, qu'est-ce que c'est ?

Tel que nous l'avons conçu dans ce recueil, c'est une banque de ressources, un ensemble d'outils théoriques et pratiques destinés à la formation initiale et continue des différents personnels de l'éducation nationale, un instrument de formation professionnelle, grâce auquel ils pourront –je l'espère- se former sur la laïcité pour être davantage à même d'en transmettre le sens aux élèves dont ils ont la responsabilité. C'est la finalité même de ce recueil : les personnels de l'éducation nationale y trouveront une connaissance et une compréhension globale du sens du principe de laïcité appliqué à cet espace public spécifique qu'est l'école. Cette spécificité est le premier point sur lequel je voudrais insister aujourd'hui devant vous.

Nous nous sommes tout d'abord attachés ici à expliquer pourquoi la question de la laïcité se pose et se joue à l'école de façon spécifique. Pour quelles raisons en est-il ainsi ? Parce que l'école n'est pas un espace public parmi d'autres, un espace public comme les autres, mais un espace public singulier, unique – dont la conscience en tant que tel doit être claire pour tous ceux qui participent à ses missions. Cette école est - en effet - « le » lieu, dans notre société, où la personnalité libre de chaque individu, de chaque futur citoyen, doit pouvoir trouver les moyens de se découvrir et de se former.

Voilà pourquoi le lien entre école et laïcité est spécifique, et particulièrement crucial, au point qu'il ne saurait y avoir de société laïque sans école laïque.

Car la formation de consciences libres requiert comme condition nécessaire qu'il y ait quelque part dans la société ce lieu préservé des influences idéologiques qui, au dehors, conditionnent trop souvent a priori la formation de l'identité de l'individu.

Ce lieu préservé, c'est l'enceinte scolaire -le beau mot d' « enceinte » indiquant bien à la fois une mise à l'abri et une véritable gestation : en l'occurrence, dans cette matrice scolaire laïque, c'est bien la personnalité libre de chacun qui va pouvoir trouver l'espace d'autonomie nécessaire à sa croissance, à son développement, à sa découverte difficile mais enthousiaste d'elle-même.

Alors certes, il ne s'agit pas pour l'école laïque de vouloir couper l'enfant et l'adolescent du monde extérieur ni de son milieu, et de la richesse potentielle des ressources culturelles, intellectuelles, spirituelles, propres à ce milieu. L'enceinte n'est pas une forteresse. L'école laïque n'est pas en état de siège vis-à-vis de la société environnante.

Elle est ouverte, mais offre un espace réservé à l'impartialité – cette impartialité que Jean Jaurès préférait toujours à celle de neutralité pour qualifier la laïcité. Quelle impartialité cependant ? Celle des savoirs qu'elle transmet, celle des échanges qu'elle stimule entre les personnels et les élèves – ce sont eux qui sont, qui doivent être, gouvernés par l'impartialité de l'esprit critique et la raison.

Nous avons voulu souligner, dans ce recueil, que c'est précisément grâce à l'écosystème ouvert par cet espace impartial d'une école gouvernée par l'exercice de la raison critique, que l'élève sera mis en situation et en capacité de former ses propres jugements.

Qu'il trouvera, là, cette sécurité intellectuelle et ces moyens culturels grâce auxquels il pourra apprendre à opérer des choix autonomes – ses propres choix - entre les multiples options idéologiques, appartenances et engagements qui le sollicitent.

Il nous est apparu indispensable que chaque personnel de l'éducation nationale soit ainsi capable de se représenter clairement l'enjeu de la laïcité à l'école comme cet enjeu de liberté. Plus encore, il nous est apparu comme nécessaire que la laïcité puisse être identifiée et promue par tous les acteurs de l'école comme la première condition de libération de l'esprit et d'émancipation de la personnalité de l'enfant.

Mais plus largement même, c'est le lien entre la laïcité à l'école et les trois éléments de la devise républicaine que nous avons constamment cherché à expliciter ici : liberté, égalité, fraternité, c'est la compréhension du rapport entre ces trois principes et le principe de laïcité à l'école que les personnels de celle-ci doivent maîtriser.

C'est d'ailleurs ce que met explicitement en exergue la Préface du recueil, dont Monsieur le ministre nous a fait l'honneur. Ce rapport entre la laïcité d'une part, la liberté, l'égalité et la fraternité d'autre part, écrivez-vous, Monsieur le ministre, « ne va pas de soi ». Je vous cite, si vous le permettez : « Comprendre que se dépouiller de ses signes religieux à l'entrée à l'école n'est pas une entrave à la liberté mais la condition de sa réalisation ne va pas de soi.

Comprendre que la laïcité n'est jamais dirigée contre l'individu, contre la religion et encore moins contre une religion particulière mais qu'elle garantit l'égal traitement de tous les élèves, l'égalité de tous les citoyens ne va pas de soi.

Comprendre que la laïcité n'est en aucun cas l'intolérance ou l'exclusion, mais le fondement du respect mutuel et de la fraternité ne va pas de soi ».

Tout cela, comme vous l'écrivez ici, Monsieur le ministre, « ne va effectivement pas de soi ». Mais pour quelle raison ? Vous évoquez dans cette même Préface, Monsieur le ministre, une « culture de la laïcité », et c'est probablement parce que cette culture de la laïcité n'est plus assez partagée dans notre société que ce lien fondamental et fondateur entre la laïcité, la liberté, l'égalité, la fraternité, ne fait plus l'objet d'une conscience assez claire chez un certain nombre de nos concitoyens et dans l'ensemble du corps social.

Où en est donc notre conscience collective de la laïcité comme condition nécessaire pour l'existence réelle de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ?

C'est en posant une telle question qu'on comprend encore un peu mieux l'enjeu majeur de ce recueil. Il s'est agi de permettre que cette « culture de la laïcité » fasse à nouveau l'objet d'une telle conscience collective, qu'elle redevienne un acquis solide de la formation des personnels, et par là un dénominateur commun, une compétence partagée de leur action au sein des établissements scolaires, un facteur de solidarité des équipes pédagogiques.

Mais il y en outre un second enjeu, majeur lui aussi, pour cette pédagogie. Lequel ?

Nous l'avons exprimé ici d'une formule : seule une laïcité bien comprise est une laïcité bien transmise. De l'un à l'autre la conséquence est bonne... Pourquoi ? Parce que plus les différents personnels maîtriseront le sens de la laïcité à l'école, et, au-delà, plus ils maîtriseront le sens du principe de laïcité au cœur de notre vivre ensemble, plus ils seront à même d'en montrer la valeur à leurs élèves. Mieux ils arriveront – question d'efficacité – à faire en sorte que la laïcité « parle aux élèves », et qu'elle devienne pour eux un principe concret, compréhensible, vivant, aimable, bref tout autre chose que ce principe abstrait et lointain auquel elle semble chez eux se réduire trop souvent...

La laïcité à l'école impose des règles et des limites, mais le rappel de la loi – celle du 15 mars 2004 – et des règles qui la régissent ne peut pas uniquement être imposé comme argument d'autorité. Ces injonctions doivent, tout en restant fermes, savoir rendre compte d'elles-mêmes, c'est-à-dire s'adresser à l'intelligence des élèves. C'est seulement ainsi qu'à leur tour, ils « tiendront à la laïcité », parce que l'école aura su leur en montrer tout le sens, toute la valeur.

Cela est d'autant plus important dans le contexte de société qui est actuellement le nôtre. Trop de discours présentent en effet à notre jeunesse, ainsi qu'à l'opinion publique, une vision totalement inversée – parodique – de la laïcité comme un principe négatif et négateur, un principe liberticide.

On entend ces discours essentiellement de deux bords, réunis en une étrange alliance : du côté des communautarismes tout d'abord, essentiellement religieux, qui voudraient pouvoir dénoncer la laïcité comme politique de négation de leurs particularismes culturels, ou bien qui voudraient la réduire à un respect servile, et passif, de leurs revendications; du côté intellectuel ensuite, la mode est à la critique de la laïcité pour les mêmes motifs et ce maigre credo suffit à faire la carrière de quelques sociologues.

Nous nous trouvons, vis-à-vis de cela, en nécessité républicaine de restaurer non pas l'image de la laïcité –il ne s'agit pas lancer une campagne de communication pour la rendre plus sexy, mais de tout faire pour que le véritable sens de son exigence ne disparaisse pas de la conscience commune sous la multitude et le vacarme de ses caricatures.

Mais comment faire ? Comment faire pour que l'école soit le lieu où continue de se transmettre ce sens authentique de la laïcité comme condition de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ? Comment faire pour que cela soit réalisé par l'école de la façon la plus concrète, selon le rapport le plus direct, le plus inclusif, avec ses autres missions ?

C'est l'autre objet de ce recueil. J'ai voulu en effet que ces outils non seulement donnent aux personnels une compréhension globale du sens et des enjeux de cette question, mais qu'ils leur apportent aussi les moyens les plus pratiques, les plus concrets d'investir cette culture de la laïcité au cœur même de leur métier, au cœur même de leur rapport quotidien avec les élèves. J'ai ainsi voulu montrer de quelle façon, à chaque fois singulière, la mobilisation du principe de laïcité peut intervenir dans tout un ensemble de situations concrètes – situations d'enseignement et de vie scolaire.

Nous touchons là à l'organisation même de notre recueil – c'est le troisième et dernier point que je souhaitais vous présenter.

Ce recueil donc, est constitué de documents de travail dont chacun porte sur un type particulier de situation scolaire.

Chacun montre de quelle façon ce qui se passe dans la classe, dans la cour de l'établissement, mais aussi à la cantine, au CDI (le centre de documentation et d'information), ou bien encore lors d'une sortie scolaire, peut à chaque fois de manière particulière être l'opportunité – le moment propice - d'une mobilisation et d'une explication du principe de laïcité... Mais encore faut-il y penser ! Et c'est ce dont nous avons voulu donner aux personnels à la fois l'idée et le moyen. C'est le propos de chaque document, le même souci dans chacun d'entre eux d'ancrer, d'intégrer, la référence à la laïcité dans le déroulement même de tel ou tel épisode de la vie scolaire, dans le contenu même d'un enseignement.

Un exemple, qui concerne en l'occurrence un enseignement disciplinaire précis : le second document propose une Pédagogie de la laïcité relative au cours de français ou de philosophie. De quoi s'agit-il ? Il donne au professeur les moyens de mobiliser le principe de laïcité pour expliciter sur quel registre le programme de l'année prévoit d'étudier quelques textes issus de telle ou telle tradition religieuse de l'humanité – par exemple au collège des extraits de la Bible ou du Coran. En l'occurrence, l'étude de ces textes en classe sera proposée aux élèves comme démarche laïque visant à faire connaître à chacun, de manière impartiale, des œuvres qui appartiennent au patrimoine mondial de la culture, et qui constituent comme telles un élément du bien commun universel –des œuvres donc qui sont étudiées à l'école pour leur intérêt littéraire, historique, culturel, pour leur signification intellectuelle, éthique, existentielle, et non pas pour influencer les élèves, à croire ou à ne pas croire.

Ces ressources pour une Pédagogie de la laïcité à l'école constituent ainsi, vous l'aurez compris, une pédagogie à double entrée.

D'un côté en direction des personnels, de l'autre en direction des élèves. Du côté des personnels, une précision encore, si vous le permettez. Notre conviction s'est formée peu à peu que les contestations dont peut faire l'objet le principe de laïcité à l'école, dans tel ou tel établissement, sont parfois provoquées, et souvent aggravées, par les lacunes, les maladresses des personnels en la matière.

A contrario, l'exigence laïque « passe mieux » partout où les personnels maîtrisent son sens et ses enjeux.

Je l'ai constaté souvent lors d'une sorte de « tournée » de visites que j'ai effectuées dans différents établissements d'Ile-de-France où je me suis rendu dans le cadre de cette mission : partout où les personnels étaient « au clair » sur la laïcité, partout où ils étaient capables de ne pas s'en tenir au seul rappel de la loi du 15 mars 2004 par exemple, mais où ils étaient aussi parfaitement en mesure de légitimer les limites qu'elle fixe, alors les élèves et leurs familles adhéraient au principe, ou tout au moins l'acceptaient de bon gré.

En particulier dans les zones où cette question est la plus sensible, par exemple dans plusieurs établissements de Seine-Saint-Denis. Grâce à l'expertise de certains conseillers principaux d'éducation, ou de certains professeurs, la laïcité est devenue là un thème majeur de la vie de l'établissement, un objet de dialogue qui intéresse les élèves et dont ils comprennent la valeur. Ici, le terme clé est celui d'appropriation : seule une réelle expertise acquise par les personnels sur la question de la laïcité permet aux élèves de réaliser à leur tour cette appropriation de l'exigence laïque, c'est-à-dire les rend capables d'une adhésion profonde –consciente et délibérée- à son bien-fondé, pour un double résultat : d'une part, ils deviennent un peu plus eux-mêmes des acteurs à part entière de notre société laïque, et ils contribueront demain à perpétuer et à renouveler son héritage ; d'autre part, grâce à cette transmission de l'héritage laïc par des personnels qui en maîtrisent le sens, c'est alors l'ensemble de la communauté éducative formée par les personnels, les élèves et les parents qui peut devenir – selon une formule heureuse de Jean-Louis AUDUC, « actrice de la laïcité »<sup>1</sup>.

Voilà à quelles finalités cette mission que je poursuis souhaite contribuer, et dont ce recueil marque une étape importante...

J'ajouterais simplement pour conclure que ce travail d'élaboration d'une pédagogie de la laïcité à l'école peut donner matière à collaboration avec les besoins des différents autres ministères, soucieux également de former leurs personnels à une maîtrise nécessaire de ce principe de laïcité. Car le travail que nous avons conduit ici, bien qu'il concerne spécifiquement l'école, fournit non pas le modèle, mais l'exemple d'une formation à la fois théorique et pratique, qui articule une perspective générale et son application très concrète à des situations particulières.

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

---

<sup>1</sup> Jacqueline COSTA-LASCOUX et Jean-Louis AUDUC, *La laïcité à l'école, Un principe, une éthique, une pédagogie*, CRDP de l'Académie de Créteil, 2006, page 127

## **Intervention de Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale**

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier de cette invitation et vous dire à quel point je suis honoré d'être aujourd'hui parmi vous. J'ai été vraiment heureux et surpris de la qualité des travaux que vous avez conduits et dont je considère qu'ils sont indispensables à notre école et à notre République. Le travail conjoint du Haut Conseil à l'Intégration et du Ministère de l'Education nationale est de grande qualité. Il sera utile aux professeurs, et donc aux élèves.

Vous avez indiqué notamment que la laïcité doit rassembler les Français. Or, la réflexion à laquelle nous sommes conviés a été initiée avant que la gauche n'arrive au pouvoir en 2012. Je tenais à saluer le travail entrepris par des hommes et des femmes de conviction, sous une autre présidence, qui mérite d'être poursuivi.

La laïcité ne saurait être un objet de contradiction, d'animosité ou de conflit. Pourtant, ces dernières années, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, certains pensaient que la loi de 1905 ne poursuivait pas un objectif de pacification et que, finalement, le curé ou le pasteur valait peut-être mieux que l'instituteur. Un tel constat a suscité de nombreuses attaques vis-à-vis de la laïcité, heurtant au passage celles et ceux qui sont attachés aux valeurs de la République. Il était ainsi à la fois urgent et nécessaire, compte tenu de sa transmission difficile, de réfléchir à nouveau ensemble au sujet de laïcité.

Un pays comme la France ne pouvait, sans renier les travaux de ses plus grands historiens, notamment Fernand BRAUDEL, construire son identité nationale dans un rapport ambigu à l'immigration, et donc à l'étranger. Pourtant, c'est dans un silence relatif que la définition de la citoyenneté par une communauté de valeurs a fait une place inquiétante à la part des origines. Quelque chose de profond était alors ébranlé dans notre conception de la République.

Pour que la République perdure, il faut sans doute des républicains, mais cette idée, promue par ceux qui nous ont précédés, ne peut se suffire à elle-même. Il est nécessaire en effet, pour faire vivre la laïcité, de forger une « conscience laïque », sans quoi, en l'absence d'enseignement, en l'absence de transmission, les valeurs deviennent de simples mots, que l'on abandonne petit à petit et qui peuvent être réinvestis par des courants ne partageant pas notre idéal.

Cette dérive, nous l'avons observée en France, bien que la Constitution, qui appartient à tous les citoyens français, définisse d'abord notre pays comme une République indivisible, démocratique, sociale et laïque.

Le travail est donc considérable pour instruire et transmettre les valeurs de la République. Or – les textes de l'Education nationale le rappellent –, c'est aux professeurs que revient cette mission. La tâche n'est pas simple. Qu'est-ce en effet que la liberté ? Comment s'articule-t-elle avec l'égalité ? Pourquoi la fraternité est-elle si importante ? Et quel rapport entretient-elle avec la solidarité ? Toutes ces questions méritent d'être développées, réfléchies,

transmises, pour que les élèves, grâce à l'enseignement de leurs professeurs, vivent pleinement cet « idéal laïque ».

La gêne, voire la consternation, s'est toutefois emparée de nos concitoyens à l'évocation du projet de morale laïque, comme si ces deux mots masquaient notre volonté de mettre en place une police des esprits, une orthodoxie réactionnaire ou une morale d'Etat. La laïcité s'inscrit exactement à rebours de ces conceptions rétrogrades : dans la grande affaire Dreyfus, c'est elle qui inspira ceux qui ont fait prévaloir un idéal de justice sur la raison d'Etat.

Nul doute que les liens entre la République, l'école et la laïcité sont indéfectibles. La Première République ne dura pas longtemps, et sa fragilité questionna JAURES. En 1848, une seconde tentative se solda également par un échec. Pourquoi, se demandait alors LITTRE, la République n'avait-elle pas réussi à s'établir en France ? Autrement dit, qu'est-ce que les Français n'avaient pas compris ou assimilé de cet idéal par deux fois abandonné ? Selon JAURES, la « révolution matérielle » devait s'accompagner d'une révolution des esprits pour que la République se maintienne. Remplacer une classe sociale par une autre, mais abandonner la morale, les réflexions philosophiques et l'esprit à l'autorité et l'enseignement des Eglises conduira toujours au retour des conservatismes. Dans ces conditions, inutile d'espérer une République pérenne. C'est pourquoi, les hommes de la Troisième République étaient porteurs d'un projet « spirituel », visant à faire de l'école le lieu d'apprentissage des valeurs qui permettraient de résister à l'alliance du conservatisme, de la rétrogradation et de l'Eglise. La République a, en effet, besoin de l'école. Pour bâtir une République, il faut certes des républicains, mais ces républicains doivent enseigner aux élèves l'esprit qui anime les valeurs de notre devise et que l'on peut nommer sans honte, « laïcité ».

Or, cette laïcité ne signifie pas une simple neutralité. Il n'existe pas de neutralité politique ou philosophique. Rester neutre reviendrait à afficher son indifférence. Jules FERRY l'affirme : nous devons être capables de défendre et d'enseigner nos valeurs.

A la veille de la Révolution, RABAUT DE SAINT-ETIENNE indiquait déjà que ce qu'il souhaitait, ce n'était pas la tolérance, mais la liberté. Comme l'exprima JAURES à la tribune de l'Assemblée, nous demandons le respect, car enseigner la laïcité, c'est avant tout défendre la liberté.

Aujourd'hui, sous prétexte de tolérance, il faudrait que l'Etat renonce à enseigner la laïcité. Les publicitaires, les Eglises, tous les courants de pensée pourraient s'exprimer librement, mais l'Etat, lui, devrait rester neutre. Ce désarmement unilatéral paraît bien étrange et pourrait se révéler coûteux. Présentée ainsi, la tolérance signifie le relativisme le plus absolu. Il faudrait tout accepter, sans faire de choix ni promouvoir des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, ou refuser certaines pratiques comme l'excision, les différences de traitement entre hommes et femmes, ou des situations portant atteinte à la dignité humaine. Les valeurs de la République, qui figurent dans notre Constitution, ne sont pourtant pas inhérentes à l'esprit humain. Il est important de les transmettre. Tous les spécialistes de l'éducation et les travaux les plus sérieux en psychologie le montrent : pour connaître, il faut avoir été instruit. Si nous n'enseignons plus le sens de nos valeurs républicaines, si nous n'enseignons plus la laïcité dans ses dimensions historiques, philosophiques et juridiques, les élèves ne les connaîtront pas d'eux-mêmes. Face à cette tentation de la tolérance comprise comme un renoncement, nous devons nous réarmer.

Le projet est ambitieux. Il se heurtera aux conservatismes, aux intégrismes et à ceux qui, en fustigeant la morale, se définissent comme progressistes.

« Morale ». Le mot fait peur. Comment imaginer, toutefois, renoncer à réfléchir à ce qui est juste ou injuste. A partir de quel concept de justice considère-t-on qu'une loi est parfois



injuste ? Il faut pouvoir discuter de ces questions, en débattre tout en continuant à enseigner le droit, et faire appel à la morale lorsque, comme ce fut le cas dans l'affaire Dreyfus, nos valeurs républicaines sont menacées.

Respecter les lois dans un système qui repose sur la sanction ne révèle pas nécessairement une intention positive. En revanche, s'obliger soi-même à faire le bien, non par peur de l'autorité ou du châtement, mais en référence à une conception partagée de ce qui est juste, c'est adopter une posture morale.

ROUSSEAU et MONTESQUIEU, les deux grands maîtres de la philosophie politique française, l'ont dit chacun à leurs partisans : « La politique et la morale sont inséparables », selon l'un ; « Pas de République sans vertu », selon l'autre. Alors pourquoi aujourd'hui ne pourrait-on plus parler de morale ? Et pourquoi la République devrait-elle renoncer à enseigner la morale à ses enfants ?

Je soutiens aujourd'hui la diffusion de la charte de la laïcité dans les services publics. Nous devons lui donner une résonance encore plus grande dans l'Education nationale et prolonger cette initiative en enseignant la laïcité du CP à la Terminale. Dans toutes les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, pour tous les personnels du primaire et du secondaire, je veux rendre obligatoire une formation sur la morale laïque. On ne peut en effet transmettre ce que l'on ne connaît pas, et il est de notre devoir de faire de la morale laïque un véritable enseignement.

Comme pour n'importe quelle autre discipline, il faudra en définir le champ – qui ne sera pas confondu avec celui du droit ou de l'instruction civique – et envisager une progression sur toute la scolarité des élèves. J'ai confié ce travail à une mission qui devra également réfléchir à des modalités d'évaluation, car en France, pour qu'une discipline soit bien enseignée, il faut qu'elle fasse l'objet d'une évaluation. Les professeurs des écoles assureront cet enseignement auprès des élèves les plus jeunes, tandis que, dans le secondaire, il pourra être fait appel à des intervenants spécifiques, chargés de transmettre ces connaissances au-delà du cours d'histoire traditionnel. Mais tous les enseignants profiteront des modules de formation à la morale laïque.

Si nous voulons faire vivre la laïcité, il faut l'enseigner, et pour l'enseigner, il est nécessaire de la connaître. Or, elle est aujourd'hui trop méconnue. Ainsi, outre mon attachement à la diffusion de la charte de la laïcité dans les services publics, notamment dans les établissements scolaires où elle n'est pas assez présente, je souhaite, conformément à une proposition inspirée et soutenue par Jean-Michel QUILLARDET, qu'une charte de la laïcité soit rédigée à l'attention des élèves. La demande est forte dans les écoles.. Cette nouvelle charte devra notamment s'attacher, par des définitions simples et courtes, à expliciter les notions de laïcité et de citoyenneté dans un langage compréhensible pour les élèves. Elle sera affichée dans chaque établissement et pourra être jointe au règlement intérieur. A travers la découverte de la laïcité, mon objectif est de rebâtir du commun entre tous les élèves de France. Ce sera mon travail, mon obsession, en tant que Ministre de l'Education nationale.

Le sujet de la laïcité a suscité beaucoup d'incompréhensions et les propositions que je viens de décliner ont fait l'objet de nombreuses attaques. Certains de mes détracteurs pensent que je veux instaurer la morale laïque à l'école par réflexe conservateur, pour lutter contre les « barbares des banlieues ». Une telle vision de la France, communautariste et clivée, est contraire à l'esprit dans lequel l'école de la République accueille ses élèves, en considérant d'abord l'égalité de dignité et l'égalité de capacité de chacun à construire sa propre autonomie. La morale permettra justement de lutter contre les idées de ceux qui pensent que défendre la laïcité c'est s'attaquer à certains de nos compatriotes.

Il faut se garder enfin de l'opinion des sceptiques, pour qui l'exercice de la raison ne conduirait pas nécessairement aux valeurs de la République, mais tout aussi bien à celles du profit, de la violence et de l'intérêt immédiat. Je ne partage pas cette analyse. Depuis la Grèce ancienne, nous savons que c'est la capacité de chacun à s'arracher à ses déterminismes, à ses enracinements, qui permet de bâtir un vivre ensemble dans lequel des identités variées peuvent s'exprimer. L'esprit des Lumières et les tragédies que nous avons connues au XX<sup>e</sup> siècle militent en faveur du processus de décentration qui est mis en œuvre à l'école. Apprendre dès le plus jeune âge à considérer le point de vue de l'autre, à construire avec lui un discours commun, à chercher les preuves logiques et expérimentales d'une vérité à travers des procédures argumentatives, c'est précisément l'objectif que poursuit l'école laïque. Ce travail ne vise pas à dévaloriser les croyances et les opinions, mais à les distinguer des vérités qui, ainsi établies, peuvent être partagées par le plus grand nombre.

L'école de la République ne saurait être mieux définie que comme l'école de la raison, à la fois lieu d'enseignement et modèle politique qui doit affirmer ses valeurs. Or, ces valeurs ne seront jamais définitivement acquises. Elles luttent en nous contre d'autres instincts. Le travail est donc toujours à reprendre pour faire primer les forces de l'élévation, présentes en chaque homme, en chaque citoyen, en chaque élève, sur celles de la pesanteur. Et dans notre République, cette mission appartient à l'institution scolaire.

Refonder aujourd'hui l'école de la République, c'est donc manifester notre volonté de vivre ensemble, en permettant à la laïcité de bâtir un avenir commun à tous les enfants de France.